Le Petit Palmiste



Forum des Associations

Chantier Jeunes

Festivités de l'Eté



Sommaire



p4 LES DECISIONS DU CONSEIL

p9 CONSEIL DES SAGES

p10 TRAVAUX

p11CHANTIER JEUNES

P12 SCOLARITE Rentrée 2018-2019



p13DOSSIERspécial festivités

P20

INFOS PRATIQUES

p21

Du Côté de l'Agglo

p22

VIE LOCALE

p**24**

AGENDA

Les animations du village

Le Petit Palmiste

Magazine d'information de la commune de La Palme

octobre 2018

Le Petit Palmiste Magazine

Mairie de La Palme

13 rue Joë Bousquet 11480 La Palme Tél: 04 68 48 15 23 Fax: 04 68 48 52 06 mairielapalme@wanadoo.fr

Directeur de publication

Jean-Paul FAURAN.

Conception Editoriale

Jean-Paul FAURAN Henri FORGUES

Conception Mise en page

Marie-Laure CONSTANS.

Photos

Mairie de La Palme - R. Bastardy - G. Anton - G. Romero - journal l'Indépendant

Imprimerie
Consult'ink 66000 Perpignan.
Tirage 1000 evennlaires Paniar

Tirage 1000 exemplaires. Papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Numéros utiles de la commune

Mairie

Heures d'ouverture de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 Tél. 04 68 48 15 23

Ecole de La Palme

33 avenue de la mer Tél. 04 68 48 17 40 **Garderie - Cantine**

Tél. 06 18 27 50 42 Centre aéré

et Club Ado

Tél. 04 68 48 71 30 ou 06 24 36 24 45 Office de Tourisme

Pl. de la République Tél. 04 68 48 56 88 Déchèterie Sigean Chemin du Récobre Tél. 04 68 27 59 84 Le Grand Narbonne Tél. 04 68 58 14 58 Assistante sociale

Mme NOE sur RDV Tél. 04 68 90 66 43

La Poste

Tél. 04 68 48 15 60

SAMU 15

CIAS

Chemin du Récobre 11130 SIGEAN
Tél. 04 68 48 71 30
BRL Exploitation
Eau/Assainissement
Tél. 04 68 75 21 50
Sous Préfecture
Tél. 04 68 90 33 40
Trésorerie Sigean
Tél. 04 68 20 17
Parc Naturel (PNR)
Tél. 04 68 42 23 70
Gendarmerie

Tél. 04 68 48 00 11

Médecir

Dr DILU Ariel 37 bis Av. de la mer Tél. 04 68 46 07 92 Ou 06 95 92 85 77

Pharmacie

Tél. 04 68 48 37 85

Dentiste

Tél. 04 68 48 37 85

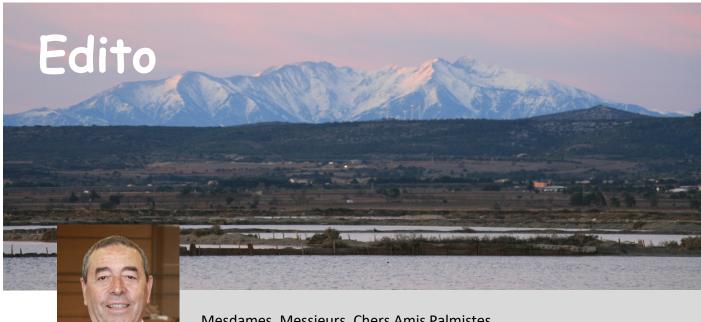
Infirmières

Tél. 06 17 23 88 67

kinésithérapeutes Tél. 04 34 36 64 98

Pompiers

Tél. 04 68 48 53 30



Mesdames, Messieurs, Chers Amis Palmistes,

L'automne est là, et ont pris fin les récoltes, celle du sel et celle des vendanges, et cette année, ceci n'est pas coutume, sauniers et vignerons sont satisfaits! C'est assez rare car habituellement, les bonnes récoltes de raisins sont favorisées par les pluies qui nuisent par ailleurs à la bonne évaporation et la constitution d'un beau tapis de sel.

C'est en pensant à cela que je me disais dernièrement que ce qui plait aux uns peut déplaire aux autres et vice-versa. Est-ce une fatalité? Très franchement, je pense que le dialogue et l'échange sont de nature à rapprocher les points de vue quand ce qui guide les opinions des uns et des autres est la beauté du village et le bien-être de ses habitants.

La municipalité de La Palme, conformément à ses promesses, tient à favoriser le dialogue et si tout le monde n'est pas d'accord, chacun peut s'exprimer librement et publiquement.

Tout projet est important, mais je reste persuadé que l'essentiel consiste à ce que les palmistes puissent travailler et demeurer dans leur commune.

Le fondement de notre action reste le fait de favoriser l'emploi, de développer, pour cela, l'activité économique, de favoriser nos nombreux atouts.

Autour des valeurs du bien-être et de l'emploi, je crois à un véritable rassemblement, et comme le saunier et le vigneron, je souhaite que tous les Palmistes soient, au bout du compte, satisfaits de leur récolte.

Et que vive La Palme.

Le Maire, Jean-Paul FAURAN,

En Séance du 02 août 2018

DELIBERATION 2018-33 Virement de crédit n°2

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M le Maire approuve la délibération modificative n°2 au budget communal, comme suit:

Objet: « Vidéoprotection ».

Diminution sur les crédits déjà alloués : article 2313/174, montant 105 000 €. Augmentation sur les crédits déjà alloués : article 2158/171, montant 105 000 €.

Objet: « Camion nacelle ».

Diminution sur les crédits déjà alloués: article 2313/174, montant 5 000 €. Augmentation sur les crédits déjà alloués : article 21578/98, montant 5 000 €.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-34 Virement de crédit Travaux climatisation - Complexe

M. le Maire informe l'assemblée de son souhait d'effectuer une installation d'un chauffage réversible et climatiseur en salle des fêtes du complexe, du fait d'une mauvaise qualité de chauffage l'hiver et de l'absence de climatiseur pour l'été. M. Le Maire rappelle que cette salle est la principale salle des fêtes de la commune louée aux particuliers et que le montant de la location s'élève à 200 €.

Après étude comparative, il porte à la connaissance la proposition de l'entreprise ETS VIVER ET FILS qui a chiffré l'installation complète pour un montant de 18 991.64 € HT, soit 22 789.97 € TTC. M. le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-35 Travaux de réfection de voirie

Avenue de la Mer

M. le Maire informe le conseil de son souhait d'effectuer la réfection de la voirie « Avenue de la mer», du fait de son mauvais état après travaux du réseau d'assainissement.

Après étude comparative, il porte à la connaissance la proposition de l'entreprise GUINTOLI qui a chiffré le revêtement de la dite avenue à hauteur de 18 790.00 € HT, soit 22 548.00 € TTC. M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur le choix de la société « GUINTOLI ».

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-36 Admission de titres en non valeur

M le Maire indique que divers titres d'un montant de 10 € et 50 € ont été émis respectivement en 2016 et en 2015 à l'encontre de Monsieur ADELIN Vincent et Madame VILLOT Séverine au titre de l'occupation du domaine public et qu'il y a lieu d'effectuer une non-valeur pour la somme de 60 €. Le trésor public n'ayant pu recouvrer cette somme.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la non-valeur de ces titres.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-37 Demande subvention éclairage

public Chemin des Caveaux **SYADEN**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de présenter le dossier de demande de subvention auprès du SYADEN, concernant l'éclairage public :

Il s'agit de la réfection de l'EP pour le Chemin des Caveaux.

Il s'agirait de s'orienter vers un luminaire de type « routier fonctionnel », dont la lanterne serait composée d'un capot en aluminium avec une vasque plate en verre trempée, et équipée entièrement de LEDS avec une puissance maximale de 35 W. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 49 791.00 € HT soit 59 749.20 € TTC. (Rappel 60% syaden – 40% commune avec un montant de subvention plafonné à 15 000 € pour un plafond de travaux de 25 000 € HT, sur la base de ce prévisionnel, il resterait à la charge de la commune la somme de 34 791 € 00 HT). M le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-38 Demande de subvention réfection toiture complexe

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de réfection de la toiture du complexe associatif. Ce bâtiment présente actuellement des problèmes d'infiltration du fait d'une toiture et d'une isolation endommagées. Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 48 436.18 € HT. M. le Maire indique que ce type de projet peut faire l'objet d'une subvention de la communauté d'agglomération le GRAND NAR-BONNE, du Département de l'Aude et de la Région Occitanie.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce sujet.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

C'est voté!

DELIBERATION 2018-39 Demande de subvention extension hangar communal

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'extension du hangar communal des Services Techniques. Ce bâtiment est à ce jour, non conforme aux obligations d'hygiène et sécurité du personnel. Cette extension permettra d'accueillir, des sanitaires homme, femme et PMR, des vestiaires homme et femme, des bureaux et une salle de réunion. Un atelier spacieux sera également créé et pourra être mis à disposition des associations également.

Le montant prévisionnel de travaux s'élève à 165 000.00 € HT. M. le Maire indique que ce type de projet peut faire l'objet d'une subvention du Département de l'Aude et de l'Etat. M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-40 Demande de subvention extension hangar communal

M. le Maire fait part au conseil de la requête adressée par la nouvelle association « des parents d'élèves et amis de l'école primaire publique de La Palme », concernant une demande de subvention pour réaliser les actions suivantes: kermesse, bourse aux jouets, participation au marché de noël, organisation de loto... M. le Maire propose de verser la somme de 500 € à cette association. Cette somme sera imputée à l'article 6574.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Retrouvez l'intégralité en mairie sur simple demande

DELIBERATION 2018-41 Acquisition terrain RD 175 Modification délibération 2018-31

Vu la délibération N°2018-31.M. le Maire informe le Conseil afin de poursuivre la concrétisation du projet d'aménagement de la RD 175, des acquisitions foncières doivent avoir lieu. Les parcelles concernées ont fait l'objet de bornages effectués par Mme ORRIT BLANQUER, géomètre. L'emprise nécessaire à la concrétisation de ce projet est de 1 056 m². M. le Maire propose de fixer un prix de 20 € le m².

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-42

Convention de mise à disposition de terrains dans le cadre du programme très haut débit sur le Département de l'Aude

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition du SYADEN relative à la mise en place d'une convention de mise en œuvre du déploiement du très haut débit sur la commune. La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SYADEN est autorisé :

- A occuper le domaine public de la Commune
- A accueillir et faire exploiter le local technique par un opérateur exploitant ou un délégataire
- A accueillir sur le site les équipements techniques d'opérateurs tiers, ceci aux fins de limiter le nombre de locaux techniques et de préserver l'intégrité du paysage. Pour cela, la commune doit autoriser le SYADEN à occuper : Parcelle A 67 Chemin des Pierres Parcelle B 14 Rue Jean Moulin Parcelle B 1 Rue Hector Berlioz Parcelle B 56B Avenue de la mer.

Soit une surface totale de 8 m2.

La convention sera conclue pour une durée de 15 années et entrera en vigueur à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement. Le SYADEN s'engage à travers cette convention à maintenir l'emprise du terrain concédé en bon état d'entretien pendant toute la durée de son occupation.

Compte tenu de l'intérêt général que revêt cette installation, la Commune met à disposition du SYADEN pour un euro symbolique, les 8 M2 nécessaires

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-43 Convention d'entretien et maintenance du réseau d'éclairage public Société SPIE

M. le Maire informe l'assemblée de la proposition de la société SPIE CITYNETWORKS afin de contractualiser les dépenses dans le cadre de l'entretien et de la maintenance du réseau d'éclairage public de la Commune.

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, juridiques et financières de l'engagement. La présente convention sera conclue uniquement pour l'année 2018.

Le montant des sommes dues par la commune sera déterminé par application du nombre de lanternes, projecteurs, luminaires après mise à jour de l'état du patrimoine soit 646 points lumineux, pour un cout d'entretien de 19.80 € le point lumineux. Soit un forfait global de : 12 790 € HT – 15 348 .96 € TTC. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

En Séance du 02 août 2018

DELIBERATION 2018-44 Echange de parcelle Commune de La Palme - Consorts Oustric

M. le Maire informe le Conseil municipal du projet de replantation de surface agricole de l'indivision OUSTRIC Frères au lieu-dit « LES CONILIERES ». En effet, avant arrachage de la parcelle par l'indivision OUSTRIC, les précédents propriétaires avaient procéder à la plantation en vigne sur le chemin de service du lieu-dit « LES CONILIERES » faisant liaison entre le chemin vicinal de LA PALME à LEUCATE et la RD 6009. Cet empiètement sur le Domaine Public a été constaté par l'organisme France AGRIMER. Après vérification, il a été également constaté que sur le même chemin avait lieu une erreur d'assiette, en effet le chemin se trouvant sur la parcelle C 777 appartenant également aux consorts OUSTRIC alors que cadastralement il se trouve sur la C 463 appartenant aux consorts BOUDEAU.

Pour ce faire, un échange de parcelle doit être réalisé après établissement d'un document d'arpentage. M. Le Maire précise que les frais de bornage, et réalisation de document d'arpentage seront partagés équitablement pour moitié entre les parties. M. le Maire demande au conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2018-45
Programme pluriannuel
d'investissement et d'aménagement. 1ère tranche
2018-2021 « La Palme horizon 2026, commune littorale
exemplaire du XXIème siècle

M. le Maire présente à l'assemblée le programme pluriannuel d'investissements et d'aménagements concernant l'ensemble du territoire de la commune. M le Maire fait référence en préambule à la délibération du 19 décembre 2017 qui avait acté une demande de subvention « La Palme, Bourg Centre ».

Depuis, suite aux échanges avec le Grand Narbonne, la Région et l'Etat, il apparaît que les nouvelles procédures régionales déclinées par le Grand Narbonne, impliquent une contractualisation pluriannuelle sur un projet stratégique d'ensemble.

Il s'avère alors pertinent de présenter une ambition stratégique projetant une vision de « La Palme 2026 », déclinée pour une première phase opérationnelle jusqu'en 2021, en programme pluriannuel d'investissements et fiches actions.

Le Projet initial d'aménagement du bourg centre examiné le 19 décembre sera alors situé dans une planification globale de développement durable englobant les projets publics et privés à court, moyen et long termes.

La municipalité, en concertation étroite avec le Grand Narbonne et les acteurs du territoire, a défini une vision stratégique de développement qui a été présentée le 21 juin lors de la visite de Monsieur le Préfet. La collectivité de La Palme est porteuse de projets innovants et de spécialisation dans la croissance bleue et verte et ambitionne une smart specialisation de pôle d'excellence de tou-

risme de savoir-faire artisanal

et industriel (le sel, les carrières de marbre, les éoliennes), gastronomique (les vins AOP, la pêche, le sel, la cuisine locale...), patrimonial (capitelles, hydraulique du sel, vernaculaires...).

C'est à partir de « ces patrimoines » que découle la conception des aménagements et équipements, respectant les objectifs de développement durable. Respecter le Patrimoine, les ressources, les enjeux environnementaux peut être source d'innovation et d'inventivité.

La stratégie de développement de La Palme est complètement intégrée à celle du Grand Narbonne, de la Région, de l'Etat, du Département et du PNR.

Les projets envisagés répondent totalement aux objectifs de développement durable.

Les projets identifiés constituent une réelle valeur ajoutée dans l'offre territoriale du Grand Narbonne. La volonté est d'articuler intérêt local et supra local, pour que toute la chaîne d'actions soit un véritable effet levier et serve les enjeux des différentes échelles des entités agissant sur le territoire.

L'état d'esprit qui guide ce projet pourrait être résumé par la recherche de la préservation de l'authenticité, d'une identité ancrée dans l'histoire et des savoir-faire ancestraux tout en se tournant résolument vers la modernité du XXIème siècle.

Les différents programmes dans lesquels pourrait s'engager la Commune de La Palme pour réaliser son plan pluriannuel d'investissements sont ainsi identifiés :

C'est Voté!

Région dans le cadre de la politique bourg centre Occitanie Pyrénées Méditerranée, Eco-gare : dossier en partenariat avec le SYADEN, dossier « festivités avec balades gourmandes », programme du Grand Narbonne, programme sur le Nautisme du Grand Narbonne concernant la plage du Rouet, programme « Grands Sites d'Occitanie » porté par le Grand Narbonne, sur la thématique « culture et patrimoine », contrat de ruralité: redynamisation des centres bourgs, convention Route Bleue du Sel et des Pêcheurs (Odyssea et PNR de la Narbonnaise), convention « commune économe » avec le PNR, dépôt d'une action dans le cadre du GAL GALEA....

Le plan pluriannuel d'investissements et d'aménagements sur lequel le Maire propose de se prononcer, constitue une déclinaison des orientations stratégiques du projet de développement territorial et sera la base de la proposition de contrat-cadre qui initiera les discussions avec les cofinanceurs et permettra le dépôt des dossiers de subvention opération (fiche action) par opération (fiche action). M. le Maire présente la proposition de plan pluriannuel d'investissements (un synoptique financier des projets est présenté « à titre indicatif » en annexe).

M. le Maire, après étude des capacités financières de la commune, propose de fixer l'enveloppe budgétaire globale à 2 500 000 € HT, pour le financement desquels il sera recherché une moyenne de 50 % de cofinancements moyenne

Dans cette enveloppe est compris le recours à plusieurs types d'ingénierie (évaluées dans le tableau synoptique financier indicatif joint à la délibération) :

« l'ingénierie de management », consistant en l'assistance de la municipalité pour concevoir la stratégie et la déclinaison en fiches actions et projets, animer la concertation, rédiger les fiches projets, rédiger les cahiers des charges, être en lien avec les opérateurs pour garantir la bonne traduction opérationnelle des projets,

« l'ingénierie d'AMO et maîtrise d'œuvre » consistant en la gestion de la mise en œuvre des projets, liée aux différents marchés de réalisation.

« l'ingénierie technique » consistant en des études techniques spécifiques et ciblées, soit préalable à un projet, soit intégrée à la conduite d'un projet.

Monsieur le Maire propose de rester sur cette évaluation globale sans la détailler par fiche action, afin de ne pas figer par la suite la capacité d'adaptation de priorités et de mise en œuvre des actions et d'assurer la fongibilité.

Il s'agit aussi de garantir à la commune une latitude pour s'adapter au contexte et pour saisir toute opportunité de cofinancements.

Toutefois, dans le synoptique des projets joint en annexe, une première évaluation a été faite, mais il reste à la compléter sur certaines actions.

Toutefois Monsieur le Maire indique que les fiches actions prioritaires sont : Action 1.1 : Création de l'espace « domitia » : maison des parcours, accueil touristique, halles du terroir

Action 1.2 : Aménagement de la place et des espaces publics connectés

Action 1.3 : Végétalisation et embellissement du bourg centre

Action 3.1: Aménagements de points de stationnement avec une écogare et équipements en énergies renouvelables

Action 2.1 : Mise en espace et aménagements de sites et lieux patrimoniaux

Action 2.2 : Valorisation de la « Route Bleue du Sel et des Pêcheurs »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, la validation de plan pluriannuel d'investissements et l'autorisation de rechercher le plus fort taux de subvention possible

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Après avoir délibéré, adopté à la majorité de 14 voix contre 2



En Séance du 03 septembre 2018

DELIBERATION 2018-47 Subvention SAS Salins

M. le Maire informe que par délibération n° 32/2017 en date du 20 juin 2017 le conseil municipal a voté une participation de 1.000 € pour la mise en place de la glisse sur l'étang de La Palme, respectueuse de l'environnement, à l'aménagement du stationnement des véhicules des pratiquants à la SAS Salin de la Palme, et à l'approche du spot par une navette électrique opérée par la SAS Salin de La Palme. Il s'avère que dans cette délibération il a été omis de préciser l'imputation budgétaire et qu'il y a donc lieu de la préciser.

M le Maire propose donc l'inscription budgétaire de cette subvention sur le budget 2018 à l'article 6574.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2018-48 Demande de financement

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de réaliser un emprunt à MOYEN TERME d'un montant de 750 000 €uros destiné à financer des travaux d'investissement pour l'année 2018.

Cet emprunt sera remboursé en 240 mois aux conditions de l'institution en vigueur à la date de réalisation, au taux fixe de 1.82 %, par échéances trimestrielles de 11205.61€. Frais de dossier: 0,15% du montant financé soit 1125€uros La Collectivité s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.

Après avoir délibéré, adopté à la majorité de 13 voix pour et 4 abstentions

DELIBERATION 2018-49 Suppression des régies communales inactives

M. le Maire informe l'assemblée que la collectivité dispose de certaines régies communales inactives à ce jour.

Les régies inactives concernent :

- La régie de recettes pour l'encaissement de la vente des livres intitulés « l'Elh de la Pounso »
- La régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour
- La régie de recettes pour l'encaissement de garderie

M Le Maire précise que du fait de l'inactivité de ces régies de par le transfert de compétences pour certaines (taxe de séjour et garderie), il convient de procéder à la suppression de ces régies.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2018-50 Charte Label Ecomobilité

M. le Maire informe l'assemblée qu'en 2018, la Commune s'engage sur le thème de l'écomobilité, démarche volontaire de réduction des émissions de CO2. Par conséquent, une charte doit être actée. M. La commune s'engage à : Mettre en œuvre le plan d'actions tel que défini dans son dossier de candidature et transmettre à l'ADEME une fiche d'évaluation en fin d'année des actions réalisées.

L'ADEME en contrepartie fournira à la commune le logo « écomobilité 2018 », faire figurer le nom de la commune de LA PALME sur la liste des acteurs écomobiles signataires de la charte et fournir une assistance dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions menées.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2018-51 Instauration d'un règlement des Salles Communales

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'instaurer un cadre réglementaire d'occupation des salles communales aux associations de la commune. La salle des fêtes a pour vocation première d'accueillir la vie associative, telle qu'elle s'exerce au travers des différentes associations de la commune. Elle sera donc mise en priorité à la disposition de ces dernières, dans l'exercice de leurs activités habituelles ou lors de manifestations. Elle pourra en outre être louée à des particuliers, de la commune de LA PALME exclusivement, ou encore à des organismes ou associations extérieurs à la commune pour des activités autres que festives.

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d' utilisation des salles des fêtes de la commune, et notamment quant à la réservation par les associations de ces dernières mais encore concernant l'entretien des locaux mais ou bien encore pour toutes les problématiques d'assurance.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2018-52 Donation terrain Claret

M. Le Maire expose le courrier recommandé reçu le 21/08/2018 de Monsieur CLARET Jean de faire don à la Commune, deux parcelles cadastrées F293 et F665 au lieudit la Combe de La Bal. Seuls les éventuels frais d'enregistrement seraient à la charge de la commune.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Réunion du Conseil des sages

Le 10 juillet 2018 s'est réuni le Conseil des Sages en Mairie. en présence de M. le Maire, de Mme Alix BRARD, de M. Philippe CALAMEL, de Mme Lucienne FAURE et de Mme Hélène GIMON.

e Conseil des Sages composé de messieurs ANTON, ARINO, BANE, DELRIEUX, DUFOUR, ES-FAURE, GLEIZES H, CANDE, GRASTILLEUR, JALABERT L et F, JUANOLE, NUTIN et de M. RO-MERO s'est réuni le 10 juillet dernier en présence de M. le Maire et de plusieurs membres du Conseil Municipal. Etaient portés à l'ordre du jour les points suivants: Information sur le personnel communal, présentation des projets réalisés, en cours et à venir, pour finir par un point financier. Le projet La Palme horizon 2026 a été évoqué après visionnage du film.

La municipalité, dès son élection en 2014, a pris l'engagement de créer cette instance consultative afin de la réunir une fois par an pour la consulter et l'informer sur la vie communale. Un premier conseil des sages s'est réuni en 2015 mais n'a pu se poursuivre suite aux multiples réflexions engagées pour la mise en route des projets. Aujourd'hui un certain nombre d'entre eux sont avancés aussi il est donc apparu opportun de réunir cette instance qui, par définition du mot « Sage », donne des avis pertinents et réfléchis.

LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DES SAGES

En matière de Sécurité Routière, le Conseil des Sages a identifié plusieurs points à sécuriser:

- **1.** Sécuriser la sortie du parking Général de gaulle sur l'avenue San Brancat.
- 2. Pose d'une balise prioritaire au croisement de la Rue Bousquet/Grand' rue
- 3. L'accès au village par la RD 709 représente un danger : réflexion avec le Service des routes du CD11
- **4**. Pradel : Pose de bordures et passages surélevés pour sécuriser l'aire de jeux
- **5.** Sur le CD 175 verbaliser le stationnement sur trottoir
- 6. Rue San Brancat : panneaux « stationnement alterné »
- **7.** Pose de miroirs à l'Oratoire, au cimetière et sur le chemin de l'Estradelle.

Toutes ces recommandations ont été prises en compte et seront assorties de mesures dans le courant de l'année.



ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES CAVEAUX

Soucieuse de poursuivre durablement le développement de la commune, la municipalité de La Palme a lancé cet été les travaux d'élargissement du chemin des Caveaux, sur environ 300 mètres à partir de l'ancien cimetière.

En effet, dans l'optique de la desserte d'un futur lotissement de 40 parcelles sur le secteur du Colombier, chaussée actuelle sera élargie pour assurer une confortable circulation à double sens et un cheminement piéton aux normes PMR.

Le dénivelé du terrain existant imposant de lourds travaux de remblai et de soutènement (par endroit jusque 5m de hauteur), une première phase de travaux d'enrochement a donc eu lieu durant le mois de juillet.

Les études géotechniques sont actuellement en cours. A l'issue des résultats géotechniques, les travaux d'élargissement se poursuivront. La reprise des travaux est prévue début 2019, afin de pouvoir enchainer avec les travaux de voirie et de raccordement des réseaux avec le concours du (Syndicat SYADEN Audois d'Energies et du Numérique) ainsi que de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.



Démarrage du chantier Juillet 2018



Un nouveau parking aux Caveaux

Dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin des caveaux, une aire de stationnement est à l'étude. Cette nouvelle poche de stationnement devra permettre l'accueil d'environ six voir sept véhicules. L'objectif est d'aérer le village et de répondre aux besoins des riverains de la rue Lamartine. Cet espace sera aménagé à l'entrée du chemin des caveaux, près du transformateur électrique situé à proximité du cimetière vieux.

Un plan d'aménagement est en cours de réalisation. Il sera prochainement présenté.

Maître d'œuvre : Entreprise COLAS Responsable Technique: Luc DUPLAT

1ère tranche de la réfection du chemin des Caveaux

Montant des travaux : 92 850 €

Subvention Grand Narbonne: 29 326 € Subventions Département Aude : 22 500 €

CHANTIER JEUNES DU 23 JUILLET AU 3 AOUT



Chaque année, Le Grand Narbonne met en place sur son territoire des chantiers jeunes. Un chantier jeunes vise à employer 8 à 12 filles et garçons, âgés de 16 à 18 ans, durant les vacances scolaires.

Les objectifs sont multiples : offrir une première expérience du monde du travail aux jeunes, lutter contre le décrochage ou l'inactivité des jeunes et encore, favoriser la mixité sociale et territoriale.

Cette année, le Chantier jeunes s'est déroulé à La Palme pendant les vacances d'été du 23 juillet au 3 août en toute convivialité.



Ainsi 12 jeunes, filles et garçons, dont certains sont palmistes, se sont portés volontaires. L'encadrement sur le terrain a été assuré par les employés communaux et par deux médiateurs du Grand Narbonne qui assurent l'accompagnement des participants sur chaque chantier. Les jeunes participants ont ainsi accès à leur premier emploi, rémunéré sur la base du SMIC. Les chantiers se décomposent de la facon suivante : des travaux assurés les matins et des activités de groupes certains après-midi, afin de créer cohésion une entre membres et permettre aux jeunes de découvrir le patrimoine culturel, naturel ou patrimonial du village. Outre cette première approche du monde du travail, ces travaux d'amélioration du cadre de vie dans la commune permettent à chacun des participants de développer respect et autonomie.

LES TRAVAUX REALISES

- Travaux de ponçage et de peinture des barrières du stade municipal,
 - Travaux d'élagage,
- Travaux d'entretien de la marre aux canards (ponçage et lasure des bancs, barrières et ponts),
- Travaux de peinture sur les portes de la salle des fêtes,
- Travaux de ponçage et de peinture au cimetière.



Nous remercions chacun des participants qui ont fait preuve d'une grande implication dans les taches confiées et d'une grande rigueur. Les chantiers se sont déroulés dans une ambiance conviviale et respectueuse.

Retrouvez toute l'actualité sur le site internet www.la-palme.



a rentrée scolaire 2018-2019 a eu lieu le 3 septembre 2018. A 8h30, élèves et parents ont été accueillis par l'équipe enseignante et sa directrice Mme Amandine QUIL-LET, par le Maire accompagné de Mme Hélène GIMON et M. Roger KHALKHAL, élus municipaux ainsi que tout le personnel communal affecté à l'école.



Après le discours de Mme la directrice, Monsieur le Maire a pris la parole pour souhaiter une bonne rentrée à tous, enfants et enseignants, et présenter brièvement les actions engagées par la mairie en faveur de l'école : participation à la caisse des écoles, prise en charge des transports à l'occasion des sorties scolaires, re-

conduction de la subvention exceptionnelle de 5000 euros destinée au matériel informatique, la création de nouvelles classes pour Janvier 2019.



Selon le souhait de Mme la Directrice, les nouvelles classes accueilleront les élèves de primaire. Les élèves des classes de maternelle resteront dans le bâtiment actuel qui fera l'objet d'une réflexion portant sur les travaux de rénovation et de mise aux normes à entreprendre.



EFFECTIFS RENTREE 2019

172 élèves - 7 classes

PS-MS Mme Oliva 28 élèves PS-GS Mme Quillet 29 élèves CP Mme Marty 20 élèves CP-CM2 Mme Le Letty 18 élèves

CE1 M. Herpoux 24 élèves

CE2 Mme Budet 28 élèves

CM1-CM2 Mme Denis 25 élèves



A NOTER!

Nouvelle association des parents d'élèves Président : PY Stéphane 06 10 86 27 78 Ape.la.palme@gmail.com

> Spectacle de Noel offert par la mairie le 18 décembre 2018 après la classe.

DOSSIER

SPÉCIAL FESTIVITÉS





La 1ère course de vitesse « Prince of Speed », organisée par Andréa Baldini, champion d'Europe de vitesse, a eu lieu sur la plage du Rouet du 25 juin au 23 juillet .

Beaucoup de champions sont venus à différents moments durant cet événement: Antoine Albeau (le champion français le plus titré avec 24 Titres Mondiaux), Marion Mortefon, Pierre Mortefon, Thierry Bielak (11 ans détenteur du record du monde de vitesse), Vincent Valkenaers, Thorsten Luig, Dirk Jan Knol, Thomas Persson, Farrel O'Shea, Marine Tlattla, Chris Ballois, Heidi Urlich, Zara Davis, Christian Borneman, l'organisateur Principe Andrea Baldini et bien d'autres.



Le Petit Palmiste - Octobre 2018

Plusieurs records de vitesse ont été battus cet été sur le spot de La Palme avec 5 records du monde et 12 records nationaux de vitesse à la voile ont été réalisés par des concurrents Belges, français, italiens, allemands, suisses, anglais, irlandais et suédois. Ces records n'ont été validés qu'au mois d'août le temps que les instances officielles vérifient leur homologation.



5 records du monde

Windsurf Record du Monde de vitesse mile nautique : Vincent Valkenaers avec 42.23kts enregistré le 21 juillet

Record du Monde de Vitesse absolu à la voile féminin MN : **Zara Davis** avec 37.29kts enregistré le 21 juillet

Kitesurf Record du Monde de Vitesse MN : **Chris Ballois** avec 35.78kts enregistré le 21 juillet

Record du Monde de Vitesse Absolu à la Voile Féminin MN : **Heidi Ulrich** avec 35.91kts enregistré le 16 juillet

Kitesurf Record du Monde de Vitesse Féminin MN : **Marine Tlatlla** avec 33.60kts enregistré le 16 juillet.





Ces 22 et 23 juillet c'était une nouvelle fois le rendez-vous des artistes et du beau à La Palme, à l'occasion de la 8^{ème} édition de l'Eté des Artistes organisée par Art et Vin. Pludizaines d'artistes. sieurs toutes disciplines et toutes générations étaient venus présenter leurs œuvres et réalisations dans une ambiance de partage et de convivialité. Peintres, sculpteurs, graffeurs, photographes, artisans, écrivains, poètes, tous avaient à cœur de rendre leur art accessible au plus grand nombre.



Pendant ces deux jours, plusieurs centaines de personnes sont venues découvrir les ex-positions et partager avec leurs auteurs qui étaient disponibles. L'équipe municipale autour de son Maire a ouvert cette édition et les artistes leur ont été présentés. Le dimanche matin, une remise des prix a été faite pour les enfants ayant participé au concours photos.



L'équipe d'Art et Vin s'était bien investie en lien avec la toute nouvelle association des Parents d'élèves, et avec l'appui de la municipalité qui met chaque année à disposition les locaux et la logistique nécessaire à l'organisation de tels évènements.

Quelques éléments à retenir

- Les "Peintres du Littoral", 5 artistes en invités d'honneur.
- Plus de 60 exposants dont 24 enfants.
- 12 lieux d'expositions dont les restaurants et la brasserie, ou encore Métaph'or.
- Des ateliers d'artistes.
- Des balades en 2cv avec Vin4 heures Tour.
- Une exposition des photos prises par 24 enfants de 6 à 12 ans pour un concours organisé en collaboration avec les Parents d'élèves et la Mairie de La Palme.
- La poursuite du street art avec une réalisation par un graffeur et de nouveaux panneaux sur la place du 18 juin.
- Une soirée du samedi avec un dîner et une projection sur le thème de La Route du Sel

Le Petit Palmiste - Octobre 2018



La fête historique de Las Claous de la Paumo, édition 2018, s'est déroulée le week-end du 10 et 11 août. Cette fête annuelle, organisée par le Comité des Fêtes de La Palme, associe les différentes associations bénévoles du village ainsi que les commerçants et vignerons du village.

La fête de las Claous a débuté par la traditionnelle cérémonie d'intronisation des Consuls, rassemblant plusieurs personnalités locales, qui ont défilé dans les rues du village, en présence de M. le Maire et des élus de La Palme. M. Patrick LECOCQ, s'est vu confié le rôle du Moine, M. Alain DUFOUR, le rôle du Seigneur et M. Sylvio STORNELLO le rôle du fou.



La fête s'est poursuivie par plusieurs spectacles réunissant des artistes de rue, la troupe des Frères Lumières, ainsi que la Mesnie des Combattants de Moussoulens qui ont offert une représentation médiévale.

Plusieurs groupes musicaux aux mélodies variées ont animé les rues du villages durant la soirée. La fête s'est achevée par un feu d'artifice et l'embrasement du clocher de l'église.



Les intronisés 2018

Les Consuls intronisés regroupaient : Mme GUERIN Valérie, Mme MONTANA Jackie, M. FAURE Gérard, M. VEYRY Didier, M. CORDIER Alain et M. DURET Michel

Associations et Commerçants

Repas proposés par les associations du village dont La Palme Rando, l'association de chasse, et le rugby ainsi que l'épicerie de La Palme et le Paradox. Les vignerons locaux ont répondu présents ainsi que la Brasserie « Le 5 bis ».

Groupes musicaux:

The Pulses, place de la République, Rock Wise place de l'église et DJ BG11 place du Portanel.



Le Petit Palmiste - Octobre 2018



A l'occasion de la première édition du week-end gourmand de la Route Bleue du Sel et des Pêcheurs des 21, 22 et 23 septembre, plusieurs activités ont été proposées afin de faire découvrir notre territoire et notre patrimoine. Cette manifestation a réuni près d'une centaine de personnes. Une randonnée gourmande avec des étapes de

dégustation de produits régionaux et de vins locaux était organisée ainsi qu'une régate en aviron sur la mer. Les domaines vignerons partenaires étaient présents avec les Domaines Mamarouta de Marc Castan, le domaine de La Grange avec André et Thierry Dell'Ova, le Domaine de la Fount avec Françoise et Eric Sallan ainsi que les vignobles de Cap Leucate et la Brasserie Le 5Bis de Delphine Roulier. L'Equipe d'Art et Vin et les parents d'élèves ont contribué à cet évènement avec de nombreuse animations autour de l'Art. Des visites étaient organisées afin de découvrir notre territoire autour de l'activité salinière, de la viticulture et de la gastronomie.



PROGRAMME

Vendredi 21 Septembre

19h dégustation de vins doux

Samedi 22 Septembre

Vendanges à la main
Découverte du vignoble en 2cv
Cours de photos sur le salin
Cours de peinture
Visite du salin en petit train
Repas dans les restaurants
Marche dans le salin
Récolte de la fleur de sel
Apéritif au salin

Dimanche 23 Septembre

Petit déjeuner suivi d'une randonnée sur l'Ile de Sainte Lucie Randonnée aviron et canoé Repas sur Gruissan

RETROSPECTIVE







Cérémonies du 18 juin et du 14 juillet.

Les traditionnelles cérémonies commémoratives ont eu lieu face au Monument aux Morts en présence du Maire et des élus de La Palme, des anciens combattants et du corps des sapeurs pompiers. Sous les drapeaux, une gerbe commémorative a été déposée au pied du monument suivi d'un vin d'honneur proposé à la population.

... Fête du sel 20 juillet 2018





Le Petit Palmiste - Octobre 2018



Cérémonie du Don du Sel au Salin de La Palme

Le vendredi 20 juillet à 18h30 à eu lieu, au salin de La Palme, la cérémonie du don du sel. Cet évènement convivial organisé par le Salin, est réitéré chaque année le 3ème vendredi du mois de juillet. Cette cérémonie fut suivie d'un apéritif musical en présence de Patrice Gabanou, Maître saunier Président du Salin et Jacques Bascou, Président du Grand Narbonne.



Le 8 juillet, a eu lieu la traditionnelle fête de l'amitié à la chapelle Saint Pancrace organisée par Les Amis de Saint Pancrace et son Président, Henri Gleyses. Après la messe, les convives ont pu partager un apéritif suivi d'un repas convivial à l'ombre de la pinède du parc en présence du Maire et du Député, Alain Péréa.

Rassemblement de voitures









Les temps forts













Le Petit Palmiste - Octobre 2018

LA PALME LABELISEE

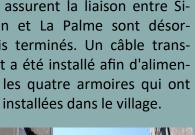
« ECO-MOBILE »



La Communauté d'agglomération du Grand Narbonne est devenue un des relais auprès de l'ADEME avec pour mission d'accompagner les communes vers un éco-label. Cette année La Palme a été labelisée « écomobilité ». La commune s'est engagée à réaliser des actions concrètes sur son territoire comme l'aménagement voies de circulation douces, la mise en place d'une éco gare avec vélos et véhicules électriques, des opérations de sensibilisation dans les écoles et la communication sur les transports collectifs. Des projets respectueux de l'environnement, garants de la qualité de l'air.

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Les travaux de transport FTTH qui assurent la liaison entre Sigean et La Palme sont désormais terminés. Un câble transport a été installé afin d'alimenter les quatre armoires qui ont été installées dans le village.



La société SPIE est actuellement en étude pour faire les plans des zones arrières de chacune de ces armoires afin de tirer les câbles pour desservir toutes les habitations de la commune. La réalisation de ces travaux dépendra des conclusions des études en cours, de la validation de ces études par le SYADEN et de la société fermière ALTITUDE INFRA.

A l'issue de cette validation, des câbles devront être déployés pour alimenter chaque propriété. Un planning prévisionnel a été réalisé et estime un déploiement de la Distribution courant de l'année 2019.

Nous vous informerons régulièrement sur l'avancée des travaux.





TRAVAUX CD 175

REPRISE DES TRAVAUX

La reprise des travaux d'élargissement du CD 175 a démarré le 26 septembre. L'arrêté municipal n°2018-106 du 5 septembre 2018, interdit la circulation des véhicules dans sa portion comprise entre le panneau de sortie d'agglomération et jusqu'à une distance de 100 mètres après l'impasse des Romarins en direction de la RD 6009. Fin de l'interdiction : 30 novembre 2018 inclus.



Deux points wifi libres d'accès et totalement gratuits sont disponibles sur la commune : L'un se situe Place de la République, et l'autre, au Salin de La Palme. Vous pouvez vous connectez en toute liberté!



Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 21 juin dernier, les modalités de perception de la taxe de séjour seront modifiées au 1er janvier 2019 comme suit :

- > La taxe de séjour sera perçue au réel pour toutes les natures d'hébergements à titre onéreux proposés.
- > La taxe de séjour sera perçue sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre.
- > Le Conseil Départemental a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour. Elle s'ajoutera aux tarifs du Grand Narbonne au 1er janvier 2019.
- > Pour les hébergements non classés ou en attente de classement, le tarif applicable est de 5% du prix (hors taxe) de la nuit par occupant, plafonné à 2.30 €.

Comment calculer la taxe de séjour pour un hébergement non classé ? :

> Le pourcentage s'applique au coût de la nuit recalculée par personne. Par exemple, vous louez 4 personnes un hébergement pour 100€ la nuitée. Le calcul sera le suivant : la nuitée est ramenée au coût par personne (que ces personnes soient assujetties ou exonérées) soit 100/4=25€ le coût de la nuitée par personne. La taxe est calculée sur le coût de la nuitée recalculée : 5% DE 25€ = 1.25€ par nuit et par personne. A ce montant doit être ajoutée la taxe additionnelle départementale soit 10% de 1.25€ =0.125€. Cela donne un montant total de 1.38€ par personne et par jour. Chaque personne assujettie paye la taxe. Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants mineurs, la taxe collectée sera 1.38€x2 soit 2.76€ par nuitée.

Comment calculer la taxe pour un hébergement classé?

Le tarif s'applique par nuit et par personne assujettie. Par exemple, une famille composée de 2 adultes et 3 enfants de 19, 16 et 8 ans ayant séjourné 6 nuits dans un hôtel 2 étoiles, le montant de la taxe de séjour sera :

Nombre de personnes assujetties non exonérées : 3

Nombre de nuits : 6

Tarif taxe par nuit: 0.99€

Taxe de séjour à facturer : 3x6x0.99 = 17.82€

Vous pouvez retrouver la grille des tarifs et toutes les informations sur le site https://grandnarbonne.taxesejour.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le dimanche 9 septembre s'est déroulé le forum des associations organisé par le Comité des Fêtes, salle Jean Moulin, de 10h à 13h.

Les associations palmistes ont fait leur rentrée! 18 associations ont participé au Forum des Associations afin de présenter leurs activités aux palmistes. La municipalité se réjouit du dynamisme associatif de la commune qui contribue à la qualité de vie du village. Aussi, afin de faciliter l'information, un guide regroupant l'ensembles des associations a été réalisé. Il est disponible en mairie, à l'office de tourisme et consultable sur le site internet.



GUIDE DISPONIBLE EN MAIRIE ET OTSI



UN NOUVEAU PATISSIER A LA PALME

Un nouveau pâtissier à La Palme

La Pâtisserie Drancourt vient d'ouvrir ses portes à La Palme. Cuisinier de métier, Julien Drancourt, propose avec passion un large choix de pâtisseries maisons composées exclusivement de produits frais et de saison. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Heures d'ouverture:

9h-12h30 17h-19h30 Fermé le lundi toute la journée et le dimanche après-midi

Tél: 06 10 57 34 47



Photo: K. Morassut L'Indépendant

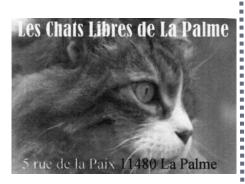
L'INDEPENDANT

Nouvelle correspondante locale du journal L'Indépendant.

Mme **Stéphanie MALLOL** a décidé de tourner la page et ne sera plus la correspondante de notre titre. Nous tenons à la remercier pour toutes les années qu'elle a passé à relayer l'information locale. Mme **Karine MORASSUT** assure son remplacement et sera désormais votre nouveau contact. Vous pouvez la contacter au 06 61 77 35 22.

Les associations communiquent!

« Les chats libres »



Un grand merci à nos fidèles adhérents!

De janvier à septembre 2018, 7 chats et 9 chattes ont été stérilisés et remis sur leur lieu de capture nous permettant de les nourrir et de les soigner tous les jours de l'année matin et soir.

Ces matous sont la meilleure barrière contre les rats et les souris. Afin de poursuivre notre action, nous avons besoin de votre aide financière, soit en don, ou adhésion (15€). Lors des congés, nous serions heureux d'accueillir des bénévoles pour nourrir ces chats, nourriture fournie.

Pour nous joindre:

F. CARRERE 06 41 04 77 25 A. LEMAIRE 06 37 83 49 19 J. GUILLEMAIN : 07 82 39 21 99





Laissez libre cours à votre créativité, débutant ou confirmé, venez profiter des stages de 2 jours organisés par L'ATELIER:

- les 12 et 14 nov. : créativité, formes et couleurs avec la pate a bois par Mireille Courtier
- les 4 et 5 décembre : Dessin académique, lignes graphiques et techniques sèches en noir et blanc par Tiffany Vailier
- les 15 et 16 janv 2019 : amusez vous et créez autour de la calebasse
- les 5 et 6 février 2019 : Proposition autour des bases de la couleur par la peinture et le collage par Tiffany Vailier

Horaires: de 9h30 à 12 h et de 14 h à 17 h. Pour tout renseignement ou inscription:

Mail: atelieratelier@orange.fr Christiane: 06 83 66 68 82 Christian: 06 89 30 24 37





CALANDRIER

Matchs 3° – 4° série Poule E

11 novembre 15h Stade Alénya / EOLP

18 novembre 15h au stade Jean EOLP / RC Salanque XV

25 novembre 15h ES Peyriac Bages / EOLP

09 décembre 15h US Tautavel Vingrau / EOLP

16 décembre 15h au stade EOLP / RA Cerdagne Capcir

13 janvier 15h US Montredon – Moussan / EOLP

20 janvier 15h au stade EOLP / B.D.A. XV (Banyuls dels Aspres)

03 février (Exempt) / EOLP

17 février 15h Ent. US Murviel – Thézan

24 février 15h au stade EOLP / Stade Alénya

10 mars RC Salanque XV / EOLP

17 mars 15h au stade EOLP / ES Peyriac – Bages

Plus d'infos : http://lapalme-tourisme.com/fr/culture-

ET MAINTENANT C'EST A VOUS...

Si vous souhaitez diffuser une information ou annoncer un évènement dans le Petit Palmiste, contacter la mairie au 04 68 48 15 23 avant le 23 décembre. Prochaine sortie du Petit Palmiste : Fin Janvier 2019



LES ANIMATIONS DU VILLAGE

NOVEMBRE

3 LA TEMPORA
« KIKI, MILENA MARINELLI »

21h Salle Jean Moulin Théâtre, chant et danse. Plongez dans les années folles. Spectacle gratuit.

11 MILLE BOUGIES

10h Monument aux morts Concert flûte et harpe en hommage aux poilus

TELETHON

Nombreuses animations.
Comité des fêtes

24 LOTO

Salle Jean Moulin Organisé les anciens du collège La Nadière.

DECEMBRE

8 LOTO

Salle Jean Moulin 21h Organisé par l'association Los Parpalhols

9 MARCHE DE NOEL
Salle Jean Moulin

REPAS DES AINES
Salle Jean Moulin

27 FETE DU VILLAGE

Salle Jean Moulin

19H00: Discours du Maire et

ACCUEIL DES NOUVEAUX

ARRIVANTS

suivi d'un apéritif dinatoire. Bal du Comité des Fêtes. Fête foraine Place du 18 juin.



